

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Franqueville-Saint-Pierre**

Séance du jeudi 20 mars 2025

Le 20 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 07 mars 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 07 mars 2025.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 29	Nombre de présents participant au vote : 15
Nombre de membres en exercice : 29	Nombre de pouvoirs : 7

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	MARYSE BETOUS
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE		X	JEAN MICHEL LEJEUNE
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY		X	SYLVAIN DELVALLEE
PACHECO	VICTORIA		X	FRANCIS DEHAYS	COUSIN	SEVERINE		X	
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X	VICTOR QUESNEL	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY				PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE				COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL			
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE			
REBOUL	CATHERINE				VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER		X	NICOLAS HAREL	FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

Secrétaire de séance : Madame Catherine REBOUL remplit les fonctions de Secrétaire en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DCM2025011

**CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE
TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SPORT
EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE
CULTURE ET PATRIMOINE**

EXERCICE 2025 – SUBVENTIONS

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 17 mars 2025 ;

Considérant que le monde associatif contribue très largement aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles par son dynamisme et son implication dans la vie locale des Franquevillaises et Franquevillais ;

Considérant que la Commune de Franqueville-Saint-Pierre souhaite maintenir son action auprès du monde associatif ;

Considérant que le CCAS dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire présenté le 04 février 2025 a fait état d'un besoin de financement à hauteur de plus de 31 900 € ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire et de Monsieur Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances ;
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'attribution des subventions aux associations et autres organismes telles que figurant dans le tableau en annexe ci-après soit à hauteur de 184 100 € ;**
- **d'approuver le versement au Centre d'action sociale communale à hauteur de 31 900 € ;**
- **d'inscrire les dépenses au budget principal de l'exercice 2025.**

La délibération est adoptée

**POUR : 21
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0**



Pour copie conforme au registre
Le 21 mars 2025

Le Maire,
Bruno GUILBERT

ACTION ECONOMIQUE	3 000 €
UCAF (Ass Commerçants Franq)	3 000 €
FONCTIONNEMENT	3 000 €
CULTURE	88 000 €
AAF - ASSOCIATION DES ARTISTES FRANQUEVILLAIS	1 900 €
ACTION SPECIFIQUE	1 900 €
ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE	4 600 €
FONCTIONNEMENT	4 600 €
ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE DU PLATEAU EST	56 500 €
EQUIPEMENT	1 000 €
FONCTIONNEMENT	55 500 €
ASSOCIATION JOUER ET APPRENDRE - PLAY&LEARN	4 000 €
ACTION SPECIFIQUE	4 000 €
ASSOCIATION LES STRAPONTINS	6 000 €
FONCTIONNEMENT	6 000 €
ASSOCIATION PASSERELLE	15 000 €
ACTION SPECIFIQUE	1 500 €
FONCTIONNEMENT	13 500 €
EDUCATION	6 000 €
ASSOCIATION COOPERATIVE EMLL	1 300 €
FONCTIONNEMENT	1 300 €
ASSOCIATION COOPERATIVE EMPP	600 €
ACTION SPECIFIQUE	200 €
FONCTIONNEMENT	400 €
ASSOCIATION COOPERATIVE EPIL	1 800 €
ACTION SPECIFIQUE	1 800 €
ASSOCIATION ECOLE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS	1 200 €
EQUIPEMENT	300 €
FONCTIONNEMENT	900 €
ASSOCIATION MAMAN NOUNOU ET MOI	100 €
FONCTIONNEMENT	100 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES - EPIL	200 €
FONCTIONNEMENT	200 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES - EMLL	150 €
FONCTIONNEMENT	150 €
ASSOCIATION SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	500 €
EQUIPEMENT	500 €
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS INTERCONSULAIRE DE L'EURE	150 €
FONCTIONNEMENT	150 €
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE	20 600 €
ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	200 €
FONCTIONNEMENT	200 €
ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE	500 €
FONCTIONNEMENT	500 €
ASSOCIATION CLUB DES AS FRANQUEVILLAIS - TAROT	500 €
FONCTIONNEMENT	500 €
ASSOCIATION COMITE ANIMATION DES ANCIENS	10 000 €
FONCTIONNEMENT	10 000 €
ASSOCIATION CULTURELLE ARTS ET LOISIRS	3 500 €
FONCTIONNEMENT	3 500 €
ASSOCIATION LE POINT ROSE	1 000 €
FONCTIONNEMENT	1 000 €
ASSOCIATION LES BRIGADES VERTES DE BELBEUF	2 700 €
FONCTIONNEMENT	2 700 €
ASSOCIATION RESTOS DU CŒUR	500 €
FONCTIONNEMENT	500 €
ASSOCIATION TEL EST TON PLATEAU	300 €
FONCTIONNEMENT	300 €
ASSOCIATION UNION PHILATELIQUE FSP	200 €
FONCTIONNEMENT	200 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN	700 €
FONCTIONNEMENT	700 €
OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE	500 €
FONCTIONNEMENT	500 €
SPORT	66 500 €
ASSOCIATION AINSIDANSE FRANQUEVILLE	4 000 €
FONCTIONNEMENT	4 000 €
ASSOCIATION EAPE ATHLETISME DU PLATEAU	6 500 €
ACTION SPECIFIQUE	2 000 €
FONCTIONNEMENT	4 500 €
ASSOCIATION ENTENTE BOULISTE DU PLATEAU EST - EBPE	1 500 €
EQUIPEMENT	400 €
FONCTIONNEMENT	1 100 €
ASSOCIATION ENTENTE TENNIS DU PLATEAU EST - ETPE	9 000 €
ACTION SPECIFIQUE	1 500 €
FONCTIONNEMENT	7 500 €
ASSOCIATION JUDO CLUB DU PLATEAU EST	6 000 €
ACTION SPECIFIQUE	6 000 €
ASSOCIATION LES ARCHERS DU JONQUAY	400 €
EQUIPEMENT	400 €
ASSOCIATION PING FRANQUEVILLAIS	6 000 €
ACTION SPECIFIQUE	1 000 €
FONCTIONNEMENT	5 000 €
ASSOCIATION RUGBY CLUB DU PLATEAU EST - RCPE	2 800 €
FONCTIONNEMENT	2 800 €
ASSOCIATION VITAGYM	3 500 €
EQUIPEMENT	3 000 €
FONCTIONNEMENT	500 €
CLUB NAUTIQUE DE BELBEUF	1 800 €
EQUIPEMENT	1 000 €
FONCTIONNEMENT	800 €
USMEF - ASSOCIATION UNION SPORTIVE M.E	15 000 €
FONCTIONNEMENT	15 000 €
BMFB - ASSOCIATION BASKET MESNIL FRANQUEVILLE	10 000 €
ACTION SPECIFIQUE	1 000 €
FONCTIONNEMENT	9 000 €
Total général	184 100 €

Cette délibération a été signée électroniquement.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ce document, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue de la République, 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Publié le 24/03/2025
ID : 076-217604750-20250321-DCM2025011-DE